



COPHAN

Ensemble pour l'inclusion

Rapport annuel d'activités

2024-2025



Présenté au CA le 27 mai 2025

Sommaire

Sommaire	2
Liste des abréviations	4
Mot du Président par intérim	6
Mot du Directeur général	8
1. La COPHAN.....	10
1.1 Mission.....	10
1.2 Vision	10
1.3 Valeurs	10
1.4 Principes d'intervention	11
1.5 Le conseil administration (CA) 2024-2025	11
1.6 La permanence.....	12
2. La vie associative et la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap	13
2.1 Les membres de la COPHAN	13
2.2 Seconde édition des <i>Prix Papillons</i>, l'inclusion de la COPHAN	16
2.3 Le Sommet national 2024 sur le handicap.....	20
2.4 Coalition Services en péril	22
2.5 L'infolettre de la COPHAN.....	25
3. Le bilan du <i>Plan d'action 2024-2025</i> et les perspectives pour 2025-2026	26
3.1 La Gouvernance	26
3.1.1 Permanence	26
3.1.2 Financement et immobilier	27
3.1.3 Reddition de comptes	27
3.1.4 Règlements généraux	27
3.1.5 Plan stratégique	28
3.2 L'emploi et le revenu	29
3.2.1 Consultation prébudgétaire du Québec 2025-2026 – Avis de la COPHAN.....	30
3.2.2 Québec doit cesser de considérer les revenus du conjoint.....	31
3.2.3 La COPHAN demande que les programmes de soutien à l'insertion et au maintien à l'emploi des personnes handicapées soient simplifiés (moins bureaucratique) et rendus plus accessibles.	32
3.2.4 Le programme d'adaptation du domicile (PAD).....	32
3.2.5 Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGEIPS).....	32

3.3	Le transport	33
3.4	La Santé et les Services sociaux.....	34
3.4.1	Se dépêcher à faire mourir avant de faire vivre	35
3.4.2	Le dossier Accompagnement.....	36
3.5	L'éducation.....	37
3.5.1	Groupe consultatif sur l'adaptation scolaire (GCAS)	38
3.5.2	Demande au CSE de la participation de personnes en situation de handicap aux divers comités	38
3.6	Accessibilité (Projet de guide sur l'accessibilité)	39
3.6.1	Rapport parallèle de la société civile sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)	40
4.	Les perspectives pour 2025-2026	41

Liste des abréviations

AGA	Assemblée générale annuelle
AQEIPS	Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire
AMM	Aide à la mobilité motorisée
AMM	Aide médicale à mourir
AMV	Aide médicale à vivre
ASEC	Association pour la santé environnementale du Canada
ASEQ	Association pour la santé environnementale du Québec
CA	Conseil d'administration
CAPVISH	Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CDPH	Convention des droits des personnes handicapées
COPHAN	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
COV	Composés organiques volatils
CES	Chèque-emploi-services
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
ECRoB	Épauler la Communauté et Retirer les Barrières
GCAS	Groupe de concertation en adaptation scolaire
INÉÉI-PSH	Institut national équité, égalité et inclusion des personnes en situation de handicap
MBDE	Mon Bras Droit Éduc
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMD	Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec
OCTH	Obligation d'emploi des travailleurs handicapées
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
PAD	Programmation d'adaptation de domicile
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PCPH	Prestation canadienne pour les personnes handicapées
PEA	Petits établissements accessibles
PMD	Politique de mobilité durable
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
PRB	Programme de revenu de base
ReQIS	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes

RRQ	Régie des rentes du Québec
RUTA	Regroupement des Usagers du Transport adapté et accessible de l'île de Montréal
Montréal	
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAD	Soutien à domicile
SCM	Sensibilité chimique multiple
SCSP Division Québec	Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec
SQDI	Société québécoise de la déficience intellectuelle
TA	Transport adapté
TAQ	Tribunal administratif du Québec

Mot du Président par intérim



L'année 2024-2025 a été riche en rebondissements. Laurie Rodamel, alors adjointe administrative, a quitté la COPHAN au printemps 2024. De plus, le départ d'André Prévost, coordonnateur, à l'automne 2024, a conduit le conseil d'administration à demander à Paul Lupien, alors président, d'occuper le poste de directeur général. Paul a embauché Marianne Blouin-Caron, actuelle adjointe administrative. Dans ce contexte de restructuration, le Conseil administratif (CA) de la COPHAN a dû suspendre les comités de travail jusqu'en février 2025.

31 mars 2025, au total, 60 organismes régionaux et nationaux sont membres de la COPHAN. Il s'agit d'un sommet historique !

Il est paradoxal d'être à la fois la plus grande confédération multi handicap et de disposer d'un seul mode de subvention (SACAIS) si faible et si peu indexé. Tout augmente, le loyer, les assurances, les salaires, les services de traduction, d'interprétariat, etc. On est en contraction budgétaire.

La COPHAN mène à bien sa mission de défense collective des droits des personnes en situation de handicap (PSH) tous les jours. Dans le contexte actuel de guerre commerciale et de déficits records, le rôle de la COPHAN est, plus que jamais, nécessaire! En effet, l'inclusion des personnes en situation de handicap est remise en question dans tous les domaines : éducation, emploi, transport, logement, santé et services sociaux, etc.

Merci aux administrateurs du conseil d'administration : la trésorière Lucie Nault (RéQIS), le secrétaire Dominique Salgado (CAPVISH), l'administratrice Sergeline Isidore (MBDE), l'administratrice Kristen Robillard (SCSP Québec), l'administrateur François Bernier, l'administratrice Katta Amitha (Polio Québec), l'administrateur Joseph Flaubert Duclair (Handicaeut Québec), l'administrateur Thibaut Magnette (PIMO). C'est avec fierté que notre conseil d'administration est majoritairement composé de personnes qui sont en situation de handicap.

Je remercie les membres de la permanence, passés et présents, Paul, Marianne, André, Stéphane, Laurie et Mathieu pour leur engagement.

En matière de gouvernance, la COPHAN s'est dotée d'un plan stratégique 2024-2027 et d'un plan d'action pour 2025-2026. La Confédération a participé aux consultations prébudgétaires du Gouvernement du Québec. Sur le plan immobilier, la COPHAN partage ses locaux avec l'AQEIPS et l'INÉE-PSH. Ces derniers sont accessibles, sécuritaires et plus spacieux, notamment grâce à une subvention du Gouvernement du Canada.

En 2022, c'est 21% des Québécois-ses (1,5 millions de personnes) avaient au moins une incapacité, en croissance de près de 5 % depuis 2017, selon Statistique Canada. Dans cette perspective, la COPHAN met en œuvre son plan d'action en s'appuyant sur ses comités avec le concours de nombreux membres et d'invités, dont des partenaires.

Les travaux des six comités de la COPHAN se poursuivront en 2025-2026. Ils doivent demeurer synthétiques, souples et dynamiques tout en s'appuyant sur les principes de la COPHAN, soit, en premier lieu, le *Par, Pour et Avec*. Ensemble, continuons d'effectuer notre travail de la défense collective de nos droits, notamment, auprès des deux paliers des gouvernements.

La COPHAN est, donc, plus que jamais, un organisme rassembleur, avec un espace de participation démocratique, réel, pour tous ses membres actuels, et, pour ceux et celles qui se joindront à nous en 2025-2026.

Un grand merci à nos partenaires, sans les nommer au risque d'en oublier. Finalement, rappelons que le Gouvernement du Québec est, comme province canadienne, partie prenante de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de décembre 2006, ratifiée par 181 pays, dont le Canada, en mars 2010.

Michel Gaudet

Président par interim

Mot du Directeur général

L'année 2024-2025 fut une année mouvementée à la COPHAN. L'équipe de la COPHAN se compose maintenant, outre du soussigné, de Marianne Blouin-Caron, adjointe administrative et Mathieu Noel, chargé de dossiers. Je profite de l'occasion pour remercier M. André Prévost pour le travail accompli durant son mandat de directeur général de la COPHAN.

Concernant la vie associative, la COPHAN a tenu sa grande journée du 14 juin 2024. Ce fut le moment de notre Assemblée générale annuelle en plus de présenter à nos membres et des partenaires une ébauche du Guide sur l'accessibilité universelle de la COPHAN. Ce projet bénéficie d'une assistance budgétaire du Programme de partenariats pour le développement social – Composante personnes handicapées (PPDS-PH) d'Emploi et développement social Canada. Cette même journée s'est clôturée par le second gala de la remise des prix Papillon inclusion de la COPHAN.



La COPHAN et ses partenaires ont mis sur pied le 1er sommet des 40 dernières années sur le handicap qui a eu lieu le 7 octobre 2024. Ce fut l'occasion d'avoir une discussion avec l'ensemble de la société, la classe politique et les têtes dirigeantes, sur les difficultés auxquelles font face les personnes handicapées. Des expert·es du Québec et d'ailleurs sont venu.e.s nous parler de ce qui se fait de mieux pour les personnes handicapées et les lacunes à corriger dans une société où accueillir les personnes handicapées, c'est aussi faciliter la vie de l'ensemble de la population.

Afin de dénoncer les récentes coupes du gouvernement du Québec affectant les personnes en situation de handicap, la COPHAN, a travaillé à la mise sur pied d'une importante coalition réunissant des organismes du milieu communautaire des personnes en situation de handicap, des personnes aînées, des personnes proches aidantes, des comités d'usagers et des malades.

La COPHAN a participé aux travaux ayant mené à la création de la Table d'accompagnement du Québec (TAQ) qui débutera ses travaux à l'automne prochain. La TAQ aura comme objectif principal de créer un espace de concertation provincial afin de structurer, coordonner et améliorer l'accès à l'accompagnement pour les personnes en situation de handicap au Québec.

La COPHAN a aussi organisé la présente assemblée générale annuelle (AGA), la rencontre sur son plan d'action triennal, le lancement officiel de son guide sur l'Accessibilité universelle, la troisième édition de son gala de la remise des prix Papillon inclusion, ainsi que la célébration de son 40^e anniversaire.

En matière de revenu et d'employabilité, la COPHAN a maintenu sa pression pour la mise en place rapide du *Projet de loi C-22* : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et son arrimage éventuel avec le Programme de revenu de base (PRB) du Québec. Elle a consulté ses membres dans le cadre des consultations prébudgétaires pour la préparation du budget 2025-2026 du Québec. Aussi, l'employabilité demeure un objectif à renforcer pour laquelle le Québec devrait se donner des objectifs plus ambitieux.

En matière de transport, on constate encore de nombreuses difficultés. Le transport est un puissant déterminant de la santé d'une population, comme le souligne dans ses publications l'OMS. La COPHAN siège comme membre du comité de suivi de la politique sur la mobilité durable et de la table de concertation nationale de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile du MTQ. La COPHAN a demandé et obtenu un comité national sur le transport des personnes en situation de handicap comme celui mis en place pour les gens d'affaires sur le transport aérien. De plus, le dossier des aides à la mobilité motorisée a donné lieu à un avis pour bien distinguer les besoins des personnes disposant d'un véhicule prescrit à la RAMQ des autres utilisateurs.

En santé et en services sociaux, la COPHAN a présenté un mémoire sur le projet de nouvelle politique sur le soutien à domicile.

La COPHAN veut être plus active en éducation en investissant les lieux de discussion les plus susceptibles de bonifier les politiques publiques et l'inclusion dans ce domaine des personnes en situation de handicap. Nous réitérons notre demande de siéger au sein du nouvel Institut national d'excellence en éducation.

Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a élaboré un guide sur l'accessibilité universelle. Dans ce cadre, 30 fiches thématiques ont été élaborées. Le guide est utile notamment afin de favoriser une application plus qualitative de la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les plans d'action annuels des ministères et des organismes à l'égard des personnes handicapées, peuvent trouver une source additionnelle afin de mettre de l'avant des cibles plus ambitieuses d'inclusion des personnes en situation de handicap à atteindre.

Au fédéral, nous avons participer à différente commission parlementaire et intervenons dans les dossier touchant les personnes en situation de handicap du Québec.

Et rien n'est terminer, nous allons continuer à être très actif et réactif dans les différents dossiers avec les gouvernements.

Paul Lupien

Directeur général

1. La COPHAN

Cette première section du rapport présente la mission, la vision, les valeurs et les principes d'intervention de la COPHAN. Elle se complète par la présentation du conseil d'administration, et la permanence et des nouveaux locaux de la confédération. Les membres sont traités dans la seconde section du rapport destinée à la vie associative.



1.1 Mission

La COPHAN est un regroupement national de défense collective des droits du mouvement d'action communautaire autonome. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

1.2 Vision

En 2025, la COPHAN sera, avec ses membres et ses partenaires, une référence pour la défense de droits des personnes handicapées, tant au niveau gouvernemental, sociétal que médiatique. Elle souhaite agir comme levier politique au niveau national en connaissant davantage ses membres, en les mobilisant et en facilitant leurs revendications à travers tout le Québec. Avec une vie associative riche et inclusive vis-à-vis les problématiques de chaque handicap, la COPHAN aspire à pérenniser son savoir autant que sa mission.

1.3 Valeurs

- La primauté du droit;
- L'égalité;
- L'autonomie.

1.4 Principes d'intervention

Sans devenir des axes d'intervention ou être identifiés comme valeurs, sept principes doivent guider et s'appliquer dans les actions de la COPHAN :

- Le PAR et POUR;
- La vie associative transparente;
- L'éducation populaire;
- Le partenariat et la reconnaissance;
- L'intersectionnalité (ex. : le genre, handicaps, etc.);
- L'accès à l'information;
- La communication active pour alimenter l'opinion en fonction des enjeux retenus.

1.5 Le conseil administration (CA) 2024-2025

Notons que cinq des neufs membres du conseil sont en situation de handicap. Ces personnes possèdent des compétences expérientielles dont la valeur est inestimable.

- **Président par intérim Michel Gaudet**, Association de santé environnementale du Québec et Association de santé environnementale du Canada (ASEQ-ASEC)
- **Trésorière Lucie Nault**, Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)
- **Secrétaire Dominique Salgado**, Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)

Administration

- **Sergeline Isidore**, Mon bras droit ÉDUC (MBDE)
- **Kristen Robillard**, Société Canadienne de la Sclérose en Plaque, Division Québec (SCSP)
- **François Bernier**, membre expert
- **Katta Amitha**, Polio Québec
- **Joseph Flaubert Duclair**, Handicapeut Québec
- **Thibaut Magnette**, Promotion intervention en milieu ouvert (PIMO)

La COPHAN a tenu 12 rencontres de ses instances au cours de l'année 2024-2025.

Ce portrait sommaire de la vie associative est incomplet. Il faudrait aussi considérer les rencontres hebdomadaires de la permanence, les rencontres avec des membres, les activités avec des partenaires de la confédération, la participation à diverses consultations, les activités de presse, etc.

1.6 La permanence

En date du 31 mars 2025, la permanence de la COPHAN compte trois membres.



Paul Lupien
Directeur général
direction@cophan.org



Marianne Blouin-Caron
Adjointe administrative
adjointe@cophan.org



Mathieu Noël
Chargé de dossiers
mathieu.noel@cophan.org

2. La vie associative et la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'année 2024-2025 a été à nouveau riche en activités.

2.1 Les membres de la COPHAN

La COPHAN trouve sa raison d'être auprès de ses membres. Au cours de la dernière année, le nombre de ses membres, qui sont des organismes nationaux ou régionaux, tous handicaps confondus, s'est accru de façon significative, passant à 60. La COPHAN est de ce fait, encore davantage, la plus grande confédération multi handicap francophone en Amérique.

En 2022, 21 % des Québécois-ses (1,5 millions de personnes) avaient au moins une incapacité, en croissance de près de 5 % depuis 2017, selon Statistique Canada. Par le biais de ses organismes [membres la COPHAN](#) représente plus d'un million de Québécois-ses et travaille à la défense collective de leurs droits.

Les membres 2024-2025

AlterGO

Aphasie Québec – Le réseau (AQLR)

Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA)

Association de paralysie cérébrale du Québec (APCQ)

Association des personnes avec une déficience de l'audition (APDA)

Association des personnes handicapées de Drummond Inc. (APHD)

Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher de Québec (ASUQ)

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association Polio Québec

Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ-EHAQ)

Association Québécoise de l'Épilepsie (AQE)

Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM)

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petites tailles (AQPPT)

Association québécoise du syndrome de la Tourette (AQST)

Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS)

Audition Québec

Carrefour familial des personnes handicapées (CFPH)

Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)

Club des personnes handicapées du Lac Saint-Louis (CPHSL)

Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEa)

Coop ASSIST (Coop ASSIST)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Environmental Health Association of Canada - Association pour la santé environnementale du Canada (EHAC-ASEC)

Fédération des Mouvements Personne D'Abord du Québec (FMPDAQ)

Fédération pour personnes handicapées du KRTB (FEDEKRTB)

Finautonome (FINAUTONOME)

Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska (GAPHRY)

Handicap Form Educ (HFE)

Handicauteut Québec

IMP St-Joseph de Theux (SLS)

Institut National pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH)

Intégration sociale des enfants dans un milieu de garde (ISEMG)

Mon bras droit Éduc (MBDE)

Mouvement Citoyen Handicap-Québec (MCHQ)

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI)

Promotion Intervention en milieu ouvert (PIMO)

Regroupement des associatifs de personnes traumatisées crânio-cérébrales du Québec (RAPTCCQ)

Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)

Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RAPHGI)

Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas du fleuve (ROPHBF)

Regroupement des Organismes de Personnes Handicapées Région Chaudière-Appalaches (ROPHRCA)

Regroupement des organismes en déficience physique de l'Île de Montréal (DéPhy Montréal)

Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes (RUTADP)

Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'Île de Montréal (RUTA Montréal)

Regroupement des usagers du transport adaptés et collectif du Haut Richelieu (RUTACRH)

Regroupement québécois des maladies orphelines (RQMO)

Réseau de l'Association des personnes handicapées du TCHAD (REPHAT)

Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)

Société canadienne de la sclérose en plaques - Division Québec (SCSP)

Société Logique

Vie autonome-Montréal (VA-M)

Vivre Grand

2.2 Seconde édition des *Prix Papillons*, l'inclusion de la COPHAN

La COPHAN a remis ses prix Papillons, *Inclusion* le 14 juin 2024. La remise des prix est une occasion de promouvoir les bonnes pratiques d'inclusion et susciter leur généralisation dans les divers milieux.



On parle alors de « l'effet papillon », soit l'interaction de diverses initiatives et de leur généralisation en faveur de l'inclusion. Les prix ont été attribués aux organisations membres de la COPHAN et leurs partenaires selon les axes du plan d'action de la confédération qui sont le transport, l'emploi / revenu et logement, l'éducation, la santé et les services sociaux, et l'accessibilité.

Partenaire média officiel

LES COOPS DE L'INFORMATION



Partenaire média privilégié



Partenaire bronze



Les candidatures ont été primées pour l'année 2023-2024, voici les récipiendaires des prix Papillons inclusion de la COPHAN 2023-2024 :

- ❖ Prix Papillon EMPLOI : le CÉTAL, pour son programme de formation en entreprise.
- ❖ Prix Papillon ACCESSIBILITÉ : CAPVISH, pour sa brigade estivale des commerces de la ville de Québec.
- ❖ Prix Papillon ACCESSIBILITÉ : Le Trident, pour son programme d'accessibilité universelle.
- ❖ Prix Papillon SANTÉ : la ASEQ-EHAQ, pour son initiative *Épauler la communauté et retirer les barrières* (ECRoB).
- ❖ Prix Papillon ÉDUCATION : Mon Bras droit Éduc, pour améliorer l'accès aux études supérieurs.
- ❖ Prix Papillon TRANSPORT : RUTA Montréal en collaboration avec la STM, pour le service qui trace le parcours en direct du véhicule de transport adapté.
- ❖ Prix Papillon LOGEMENT : L'AISQ, pour les *Habitations Marie-Clarisse*
- ❖ Prix Papillon DROITS ET LIBERTÉS : l'avocat Julius Grey, pour son travail contre les clauses discriminatoires de la loi de la RRQ.

Toutes ces initiatives reçues et celles primées possèdent un important *effet papillon* susceptible de se généraliser plus largement pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap. En image :



- Éducation – Mon Bras droit Éduc : Paul Lupien (gauche), Bouba Slim (directrice des communications et du Marketing à Ami-Télé), Sergeline Isidore (avec la plaque du prix Papillon) et une personne (avec le bouquet de fleurs).



- Accessibilité – Le CAPVISH: Devant, Paul Lupien (gauche), Michel Dubé (centre, avec la plaque du Papillon) et le président du CAPVISH, Raymond Pelletier (droite, avec le bouquet de fleurs). Debout, à l’arrière, Dominique Salgado (gauche) et Claude Lavoie (droite), conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue (Ville de Québec).



- Accessibilité – Le théâtre le Trident : Paul Lupien (gauche), Stéphane Deblois (secrétaire-trésorier des Teamsters), Véronique Larochelle (avec la plaque du Prix Papillon) la directrice du développement Philanthropique et des partenariats du Théâtre le Trident, et _ avec le bouquet de fleurs.



- Droits et Libertés : Maître Julius Grey, au podium, est applaudi par André Prévost, Maître Sophie Mongeon et Paul Lupien.



- Logement – AISQ : Paul Lupien (gauche), Claude Lavoie, Monique Robitaille (avec le bouquet de fleur), et Gilles Beaulé (avec la plaque des prix papillon).

2.3 Le Sommet national 2024 sur le handicap

La COPHAN et ses partenaires ont mis sur pied le 1^{er} Sommet des 40 dernières années sur le handicap, qui a eu lieu le 7 octobre 2024. Ce fut l'occasion d'avoir une discussion avec l'ensemble de la société, la classe politique et les têtes dirigeantes, sur les difficultés auxquelles font face les personnes handicapées.

Des experts du Québec et d'ailleurs sont venu-e-s nous parler de ce qui se fait de mieux pour les personnes handicapées et les lacunes à corriger dans une société où accueillir les personnes handicapées, c'est aussi faciliter la vie de l'ensemble de la population.

La COPHAN a diffusé un publireportage sur le Sommet.

Liste des partenaires avec leur engagement

- **COPHAN** – Organisation
- **ASEQ et CAPVISH** – Co-organisateurs
- **Université Laval** – Locaux
- **Via Rail** – Transporteur officiel

Douze organismes ont constitué un comité aviseur, qui a validé les revendications du Sommet 2024.



Revendications du Sommet national 2024 sur le handicap :

- 1) **Revenu** : La COPHAN plaide pour une prestation mensuelle indexée de 2 400 \$ pour les personnes vivant avec un handicap à faible revenu, ainsi que pour la bonification des crédits d'impôt liés aux handicaps.
- 2) **Emploi** : Des cibles nationales d'emploi pour les personnes en situation de handicap (PSH), incluant celles ayant des handicaps invisibles, sont réclamées, ainsi qu'un suivi par un organisme spécialisé.
- 3) **Logement** : Un soutien accru est demandé pour la construction de logements accessibles, avec un accent particulier sur les régions éloignées. La création d'un répertoire centralisé des logements adaptés est également proposée.
- 4) **Transport** : La COPHAN propose d'assujettir le financement des projets de transport collectif à des critères d'accessibilité universelle et d'augmenter les investissements dans le transport adapté, notamment pour la conversion des véhicules et la rémunération des chauffeurs et chauffeuses.
- 5) **Éducation** : Des mesures spécifiques sont demandées pour garantir l'inclusion des élèves handicapés dans le système éducatif, avec un soutien accru pour les adaptations scolaires et l'accès aux technologies d'apprentissage.
- 6) **Santé et services sociaux** : La COPHAN recommande la création d'un ministère distinct pour les services sociaux, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- 7) **Accessibilité de l'environnement bâti** : Des normes renforcées pour l'accessibilité des infrastructures publiques et privées sont proposées, notamment pour les bâtiments neufs et les rénovations.
- 8) **Accessibilité numérique** : La COPHAN demande l'amélioration de l'accessibilité des sites web et des services numériques gouvernementaux, afin de faciliter l'accès à l'information et aux services en ligne pour les PSH.
- 9) **Autres** : Un plan d'urgence adapté aux personnes vivant avec un handicap est recommandé, incluant des trousseaux de premiers soins spécifiques. Des politiques sans parfum dans les établissements de santé et un meilleur accès au Programme d'adaptation du domicile (PAD) sont également demandés.

Ces revendications ont été envoyées dans le cadre de la consultation sur la révision de la loi – Réflexions et perspectives sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

2.4 Coalition Services en péril

Afin de dénoncer les récentes coupes du gouvernement du Québec affectant les personnes en situation de handicap, la COPHAN, a travaillé à la mise sur pied d'une importante coalition réunissant des organismes du milieu communautaire des personnes en situation de handicap, des personnes aînées, des personnes proches aidantes, des comités d'usagers et des malades.

Cette coalition s'est réunie le 11 décembre 2024 pour définir des actions à entreprendre en fonction de son objectif. Une lettre ouverte et un communiqué, en français et en anglais, ont été signés par 16 organisations et publiés dans divers médias. Nous avons aussi envoyé une demande de rencontre au premier ministre François Legault.

La Coalition dénonce le gouvernement du Québec qui a décidé de :

- **Couper les heures du programme Chèque-emploi-service (CES) et le soutien à domicile par les CLSC.** Ceci se traduit par un alourdissement de la charge des personnes proches-aidantes, par une augmentation de la liste d'attente pour recevoir des soins, par une baisse de la qualité de vie des bénéficiaires et par une hausse des risques d'hospitalisation et d'institutionnalisation qui coûtera plus cher au réseau de la santé ;
- **Couper le programme de répit.** Plusieurs CLSC ont réduit ou coupé leur service de répit, ce qui entraîne de l'épuisement chez les proches aidants ;
- **Revenir à des barèmes désuets datant de 1991 pour les allocations allouées dans le cadre du programme Soutien à la famille.** Ce recul limite l'accès au répit, essentiel pour ces parents-proches aidants, et engendre un épuisement accru, menaçant ainsi l'équilibre familial et le maintien à domicile des personnes aidées. Ces choix politiques ne reflètent en rien une volonté de soutenir ceux et celles qui consacrent leur vie au bien-être des autres ;
- **Suspendre le Programme d'adaptation de domicile (PAD)** : ce qui a comme conséquence la perte d'autonomie, les risques de blessures et l'augmentation des coûts pour le système de santé à long terme ;
- **Couper dans les Contrats d'intégration au travail** : ce qui a comme conséquence la diminution de l'accès à l'emploi pour des personnes déjà vulnérabilisées ;
- **Reconsidérer le Principe de compensation des limitations fonctionnelles** : ce qui a comme conséquence de menacer l'égalité d'accès aux services et équipements adaptés ;
- **Effectuer des coupes, en général, dans le système de santé** : ce qui entraîne comme conséquence un manque de soins et de services, ce qui agravent les conditions de santé des Québécoises et des Québécois ;
- **Ajouter des listes d'attente, pour les nouveaux patients ayant souvent besoin de soins immédiats à la suite d'une hospitalisation;**

- **Sous-financer les organismes communautaires**, dont la subvention n'a pas été indexée au coût de la vie;

À celle-là, se sont ajoutés l'aspect de l'intersectionnalité et les récentes coupes dans le domaine de l'éducation.

Par conséquence, la Coalition demande de :

- Annuler toutes les coupes et de rétablir les services immédiatement ;
- Augmenter immédiatement le financement pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD) ;
- Rendre les Ministres en Santé et l'Agence Santé Québec imputables ;
- Établir des consultations publiques, en appelant tous les citoyen.ne.s, ex-pert.e.s, organismes communautaires et membres du gouvernement, à s'y joindre afin de discuter de ces enjeux critiques.

Nous avons travaillé à réunir à nouveau la Coalition le 19 décembre 2024. Lors de cette rencontre, la Coalition a proposé la formation d'un comité composé de la COPHAN, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), du Conseil pour la protection des malades (CPDM), de Proche aidance Québec et du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH), pour faire pression dans le but de rencontrer le Premier ministre.

Au retour des Fêtes, nous avons travaillé à organiser une rencontre de la Coalition visant à faire le point. Cette rencontre s'est tenue le 20 janvier 2025. Afin de marteler le message de la Coalition, devenue la *Coalition Services en péril*, de diverses façons.

Ainsi, le mercredi 19 février 2025, à 11h40, dans le Hall principal de l'hôtel de l'Assemblée nationale, avait lieu un point de presse de M^{me} Elisabeth Prass, la porte-parole de l'opposition officielle pour les personnes vivant avec un handicap ou avec le spectre de l'autisme. Elle était accompagnée de M. Steven Laperrière, directeur général du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ), de M^{me} Amélie Duranleau, directrice générale de la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI), de M^{me} Lili Plourde, directrice générale de la Fédération québécoise de l'autisme (FQA), de M^{me} Véronique Vézina, directrice générale du Regroupement des personnes handicapées de la Capitale-Nationale (ROP03) et de M. René Binet, directeur général du Regroupement des personnes handicapées visuelles régions 03-12. Et, également, de M. André Prévost, cadre supérieur retraité en Santé et Services sociaux, et qui est actuellement chargé de cours en Gestion des services de Santé. Les personnes présentes à ce point de presse dénonçaient les différentes coupures et demandaient le rétablissement des services.

Le lendemain, le jeudi 20 février 2025, à 11h30, dans le Hall principal de l'hôtel du Parlement, avait lieu le point de presse de M. Joël Arseneau, le porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé, de services sociaux et de soins à domicile, et de M. Guillaume Cliche-Rivard, Leader parlementaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de services sociaux. Ils étaient accompagnés de M. Paul Lupien, directeur général de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et de M. Dominique Salgado, directeur général du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH) et le secrétaire du CA de la COPHAN. Ensemble, ils ont dénoncé les différentes coupures et demandaient le rétablissement des services, mais, aussi, de revoir le financement des organismes communautaires et ont réclamé une commission parlementaire pour que le gouvernement rende des comptes sur les coupures en Santé.

En mars, la Coalition a demandé une rencontre avec M^{me} Geneviève Biron, la Présidente directrice générale de Santé Québec.

2.5 L'infolettre de la COPHAN

Au cours de la dernière année, la COPHAN a diffusé à ses membres, partenaires et à ses contacts dans le monde politique, d'environ 14 éditions de son infolettre, *La Rassembleuse*.



LA RASSEMBLEUSE

3. Le bilan du *Plan d'action 2024-2025* et les perspectives pour 2025-2026

Nous présentons, ci-présent, le bilan de la COPHAN sous chacun des six comités de la COPHAN, pour l'année 2024-2025. Ces comités œuvrent, au bénéfice de ses membres et de ses partenaires qui partagent les mêmes ambitions : l'inclusion des personnes en situation de handicap.

3.1 La Gouvernance

Le Comité Gouvernance et Financement a pour objectif de compléter les cadres du conseil d'administration, de rechercher des sources de financement, d'assurer la reddition de comptes aux membres et aux bailleurs de fonds et de s'assurer de l'application des Règlements généraux de la corporation.



Au cours de l'année 2024-2025, le comité Gouvernance a assuré ses travaux, directement, dans le cadre des activités du conseil d'administration et du comité exécutif :

- Présidence : **Paul Lupien** (COPHAN) et **Joseph Flaubert-Duclair** (Handicapeut)
- **Kristen Robillard** (SCSP)
- **Michel Gaudet** (ASEQ-ASEC)
- **Dominique Salgado** (CAPVISH)

3.1.1 Permanence

Principalement en raison de limites budgétaires dans le contexte inflationniste et le manque d'attractivité de ses employés, la COPHAN a dû se rebâtir en septembre 2023. Ainsi, de nouveaux membres du personnel se sont joint à l'équipe, sur une base plus à temps partiel (3 ou 4 jours par employé), pour respecter le budget et intéresser des ressources qui nous faudrait retenir, malgré les risques qui planent sur la COPHAN.

3.1.2 Financement et immobilier

La COPHAN a bénéficié du soutien des Coopératives de l'information, d'AMI-Télé, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

La COPHAN a produit un argumentaire destiné au SACAIS justifiant un ajustement budgétaire de sa subvention (mission globale) comme organisme de défense des droits. Malgré nos représentations au MSSS, au MTESSS, à l'OPHQ, aucun progrès ne s'est concrétisé à ce jour.

De plus, sur le plan immobilier, la COPHAN, qui partage ses locaux avec l'AQEIPS, a accueilli un autre organisme membre comme sous-locataire : l'INÉÉI-PSH. Ces derniers locaux sont accessibles, sécuritaires et plus spacieux. Notamment, grâce à une subvention du Gouvernement du Canada, qui a permis d'installer des portes à ouverture automatique et l'aménagement d'une salle de toilettes adaptée.

3.1.3 Reddition de comptes

Le [date à déterminer], l'auditeur effectuait la vérification des états financiers au 31 mars 2025.

Les membres de la COPHAN sont en mesure de suivre ses activités par le biais des Infolettres, de communiqués et des rencontres leur étant destinées. Le rapport annuel d'activités est également un outil essentiel à cette fin.

3.1.4 Règlements généraux

Les *Règlements généraux* de la COPHAN ont été mis à jour puis adopté lors de l'assemblée générale tenue le 14 juin 2024.

3.1.5 Plan stratégique

La COPHAN s'est dotée d'un *Plan stratégique*, qui a été débattu auprès de ses membres et avalisé par le Conseil d'administration (CA), en mars 2024 :

- Pour assurer sa survie, faire grandir sa notoriété et son influence, la COPHAN doit poser plusieurs gestes significatifs :
 - Focaliser ses actions sur quelques enjeux (en faire moins, mais mieux);
 - Ne pas tenter d'occuper toutes les cases sur l'échiquier, mais développer une expertise et un leadership potentiellement plus pointu;
 - Susciter et animer la vie associative avec les membres qui partagent ses valeurs;
 - Développer son capital relationnel dans toutes les sphères de la société et y trouver des alliés;
 - Augmenter de manière importante ses sources de financement afin d'assurer son fonctionnement et la pérennité de l'organisation;
- Mettre en place une stratégie de communication.

Par ailleurs, si la COPHAN avait à choisir trois priorités, afin de garantir un plus haut taux de réussite dans l'application de ce *plan stratégique*, elle devrait opter pour:

- **Stimuler la vie associative et** faire profiter, aux membres, de ses compétences afin de contribuer à améliorer les politiques publiques et le bien commun;
- **Trouver des sources de financement** prévisibles et stables pour assurer la pérennité de sa mission et de ses opérations, mais aussi pour attirer et retenir les talents pour les mener à bien;
- **Augmenter son rayonnement public** et, par le fait même, celui de ses membres afin de devenir une interlocutrice incontournable.

Un plan de communication a été produit et sa mise en œuvre se poursuit.



3.2 L'emploi et le revenu

Le **Comité Emploi, Revenu et Logement** de la COPHAN a appuyé la mise en place, rapide, du *Projet de loi C-22 : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH)*. En disant qu'il fallait penser, dès maintenant, à coordonner, la loi Canadienne, à venir avec le *Programme de revenu de base (PRB)* du Québec. Et, surtout, réserver les fonds transférés, pour les besoins spécifiques non-comblés, aux personnes en situation de handicap. La COPHAN a contribué, par divers à moyen, à faire annuler la pénalité à la RRQ (Rente d'invalidité).

Le moment est venu de revoir nos ambitions, à la hausse, en matière d'employabilité, dans le contexte de la rareté de la main-d'œuvre.

Composition du Comité Emploi, Revenu et Logement

Présidence

Dominique Salgado (CAPVISH)

Membres

André Leduc (AILIA)
Caroline Paquin (CQEÀ)
Danielle Gratton (FMPDAQ)
Frédéric Drouin (ASUQ)
Daniel Deschênes (ASUQ)
Guillaume Parent (Finautomome)

Joé Vaillancourt (FMPDAQ)
Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC)
Pascale Pilon (Finautomome)
Samuel Ragot (SQDI)
Paul Lupien (ICOPHAN)

3.2.1 Consultation prébudgétaire du Québec 2025-2026 – Avis de la COPHAN

Dans un contexte où le nombre de personnes en situation de handicap (PSH) a augmenté au cours des dernières années, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) a demandé au gouvernement du Québec de poser les gestes qui auront des effets positifs et tangibles dans la vie de près d'un million et demi de Québécois et Québécoises en situation de handicap.



- 1) On souhaite rendre remboursable le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et assurer l'arrimage de la PCPSH au PRB.
- 2) Un rehaussement du programme de soutien à domicile afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap est urgent, de même que la construction de logements accessibles et adaptés.
- 3) Des investissements régionaux doivent aussi être effectués afin d'alléger la bureaucratie en vue de faciliter l'employabilité des personnes en situation de handicap.
- 4) Le comité de concertation sur le transport adapté, avec la participation de la COPHAN, doit améliorer à la fois l'accessibilité et la qualité des services.
- 5) Québec doit s'assurer que du personnel spécialisé en milieu scolaire soit disponible afin d'assurer la persévérance des élèves et des étudiant·e·s en situation de handicap sur le modèle avancé par la Charte de l'ONU des Écoles inclusives.
- 6) Le financement des organismes régionaux et nationaux voués aux personnes en situation de handicap est d'une importance capitale pour bien défendre les personnes en situation de handicap. La Confédération est subventionnée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Elle n'est pas éligible à d'autres programmes en raison de sa mission centrée sur la défense collective des droits. Le budget de la COPHAN est très peu indexé.

3.2.2 Québec doit cesser de considérer les revenus du conjoint

La COPHAN travaille à faire reconnaître l'individualisation des rentes et des programmes visant à mieux inclure les personnes handicapées. Il est préférable pour les personnes et les contribuables de favoriser la vie en couple, lorsque possible et à leur domicile, plutôt que de proposer l'institutionnalisation à grands frais et la solitude en plus de rarifier davantage les logements rares et coûteux.



Effectivement, le revenu du couple ne devrait plus être pris en compte, car il laisse de côté des personnes sans une pleine rente équitable, fragilise des unions, éloigne de l'emploi et incite à l'institutionnalisation.

L'individualisation comporte un coût et des économies. Les personnes en situation de handicap ne veulent pas

vivre en CHSLD. Une place en maison des aînés coûte 1 million \$ à construire et ses frais annuels de fonctionnement avoisinent 100 000\$. Les personnes en situation de handicap veulent vivre et participer à la vie citoyenne dans la communauté avec un réel accès au SAD par effet de rééquilibrage et de rehaussement des budgets hors établissement.

Les personnes en situation de handicap doivent bénéficier d'un programme SAD spécifique et adapté à leur réalité (travail, éducation, loisir...). C'est très différent des personnes en perte d'autonomie, d'où la distinction à établir entre les deux groupes.

L'individualisation permet aussi de sortir de la pauvreté de nombreuses personnes en situation de handicap. En plus, la solidarité sociale doit cesser d'être un critère d'accès aux prestations comme le PRB car le revenu du couple est une barrière qui comporte des coûts sociaux non comptabilisés. En bout de ligne, c'est une question d'inclusion et de dignité, mais aussi, d'efficacité et de performance gouvernementale.

3.2.3 La COPHAN demande que les programmes de soutien à l'insertion et au maintien à l'emploi des personnes handicapées soient simplifiés (moins bureaucratique) et rendus plus accessibles.

Nous avons participé à une rencontre sur la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

3.2.4 Le programme d'adaptation du domicile (PAD)

Les fonds alloués au Programme d'adaptation de domicile (PAD) étant insuffisants, dès le mois de novembre 2024, le programme n'acceptait plus de nouvelles demandes créant ainsi une liste d'attente importante. Les représentations de la COPHAN à cet égard n'ont pas donné de résultats.



3.2.5 Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGEIPS)

En 2023, la COPHAN et des partenaires ont produit collectivement un mémoire dans le cadre du PAGEIPS. Le gouvernement du Québec n'ayant pas retenu nos recommandations, il ne pourra pas s'assurer de la redistribution de la richesse, afin de réduire les inégalités sociales et mettre en place les dispositions pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre dans la dignité.



3.3 Le transport

La COPHAN est particulièrement active dans le dossier du transport depuis plusieurs années¹. Le dossier du transport adapté souffre d'un manque criant d'attention politique et de financement, en plus de subir [les effets pervers de la Loi 17 \(taxi\)](#), surtout dans les régions du Québec. Aussi, il convient de réformer le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles en concertation avec la Table de concertation du transport rémunéré afin de permettre l'augmentation de l'offre. De plus, le plan d'action sur la mobilité durable, qui découle du comité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) sur la mobilité des personnes incluant normalement des dispositions concernant le transport adapté (TA) doit susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme assortie de moyens financiers comparables et d'une reddition de compte plus complète du MTMDQ.

Nous avons présenté un mémoire dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le *Projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux* pour l'octroi de contrats de gré à gré en transport adapté.

Composition du Comité de Transport.

Présidence

Paul Lupien – permanence en intérim

Membres

Paul Lupien (COPHAN)

Michel Dubé (CAPVISH)

Serge Poulin (RUTA MTL)

Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC)

Olivier Guérin (SQDI)

Mélanie Côté et Dominic Corbin (RUTADP)

André Lavoie (ACGDQ)

Lucie Nault (ReQIS)

¹ La COPHAN siège à la Table de concertation du transport rémunéré et à celle du Plan gouvernemental sur la mobilité durable

3.4 La Santé et les Services sociaux

En santé et en services sociaux, nous avons répété le manque d'accessibilité et décrié la réduction des services du programme de soutien à domicile. Nous restons grandement préoccupés par les conditions de vie imposées aux personnes en situation de handicap.



Source : «L'équité salariale avec les CHSLD réclamée pour les préposés à domicile»,
Coronavirus,
sur www.radio-ranada.ca

Nous avons participé à une rencontre de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur son projet de nouvelle politique de soutien à domicile.



Source : Ministère de la santé et des services sociaux Archives - L'Express

Nous avons rencontré Christine Labrie de Québec Solidaire sur les récentes coupes du gouvernement du Québec.

Nous avons organisé une présentation du déroulement d'un appel au 9-1-1 avec Urgences-Santé pour les organismes membres de la COPHAN.

Composition du Comité de Santé et les Services sociaux

Présidence

Kristen Robillard (SCSP)

Membres

Sylvie Castonguay (AQDM)
Michel Gaudet (ASEQ)
Daniel Deschênes (ASUQ)
Richard Guillemette (MCHQ)
Danielle Gratton (MPDA)

Wassyla Hadjabi (INÉÉI-PSH)
Paul Lupien (COPHAN)
Rohini Peris (ASEQ)
Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC)
Dominique Salgado (CAPVISH)

3.4.1 Se dépêcher à faire mourir avant de faire vivre

La COPHAN et d'autres groupes ont réitéré à de nombreuses occasions la nécessité de soutenir ce qui fait que la vie mérite d'être vécue pour une personne handicapée, avant de se précipiter à lui proposer d'y mettre fin. L'élargissement de l'AMM pour les personnes ayant une déficience physique grave ouvre la porte à des dérives importantes, avec très peu de balises solides pour les prévenir.



Dans le dossier de l'AMM, le gouvernement doit nous présenter son plan de communication destiné au public et aux intervenants de la santé afin de s'assurer que l'aide médicale à vivre est bien présente dans chacun des plans d'intervention avant même d'envisager l'AMM.

En voyant la détermination avec laquelle le gouvernement a élargi l'admissibilité de l'AMM pour d'autres populations dont la déficience physique, il y a lieu de s'inquiéter, alors que le Québec enregistre la plus forte proportion au monde de décès pour la cause de l'AMM.



Nous rappelons deux des recommandations de notre mémoire :

RECOMMANDATION 8 : En tout temps, le médecin devrait vérifier si l'absence de services de santé ou sociaux peut expliquer une demande de l'AMM et débuter des démarches sans tarder pour assurer la dispensation de tels services.

RECOMMANDATION 14 : Avenant l'adoption de la loi et des dispositions de demandes anticipées d'AMM elles devront être décalées d'au moins un an, ou le temps nécessaire pour informer les professionnels de la santé et la population, permettre aux comités de bioéthique de s'approprier les nouvelles modalités à cet égard et demander aux maisons d'enseignement d'inclure les informations appropriées dans les cursus de formation opportuns.

L'aide médicale à mourir (AMM) ne peut pas être une solution pour compenser les lacunes de notre système de santé, ses incapacités et même ses nombreux dysfonctionnements. Nous proposons l'aide médicale à vivre (AMV) avant celle à mourir. Lien vers le mémoire de la COPHAN (Mémoire de la COPHAN – *Projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives – COPHAN*).

3.4.2 Le dossier Accompagnement

La COPHAN a participé aux travaux ayant mené à la création de la Table d'accompagnement du Québec (TAQ) qui débutera ses travaux à l'automne prochain. La TAQ aura comme objectif principal de créer un espace de concertation provincial afin de structurer, coordonner et améliorer l'accès à l'accompagnement pour les personnes en situation de handicap au Québec.

Son mandat sera de :

- Coordonner les efforts entre les milieux communautaire, institutionnel et administratif.
- Produire des recommandations de politiques publiques basées sur les réalités du terrain.
- Documenter les besoins, services existants, et lacunes, à l'aide de données probantes.
- Promouvoir l'inclusion des personnes concernées dans la prise de décision.
- Soutenir les régions dans la mise en place d'initiatives locales.

La TAQ proposera un cadre provincial d'accompagnement personnalisé

Objectif : assurer à chacun un accompagnement adapté à ses besoins, peu importe la région.

Contenu suggéré :

- Principes : autodétermination, inclusion, égalité des chances.
- Définitions claires de l'accompagnement.
- Rôles et responsabilités des acteurs.
- Processus d'accompagnement individualisé.
- Suivi, évaluation, reddition de comptes.

3.5 L'éducation

Avec le revenu et le transport, l'éducation est aussi un déterminant très important qui ouvre des portes et élargit les possibilités d'épanouissement. Pour de nombreuses personnes qui ont un handicap, le système d'éducation est encore peu accessible².

Des élèves handicapés ne reçoivent pas le soutien de la part des institutions, les mesures d'adaptation, le financement ou les programmes et infrastructures dont ils ont besoin pour recevoir une éducation d'aussi bonne qualité que les autres élèves.



Source : Éducation & Handicap : "La France est un pays où il ne fait pas bon être un enfant porteur de handicap."

Composition du Comité de l'Éducation.

Présidence

Sergeline Isidore (MBDE)

Membres

Stéphane Braney (AQEIPS)

Paul Lupien (COPHAN)

Geneviève Genest (AQPEHV)

Héloïse Landry (Alta Laval / Fondatrice du Collectif Éducation et Droits Humains (CÉDH))

Lucie Nault (ReQis)

Ginette Parizeau (ISEMG)

Nathalie Pételle (AQST)

Véronique Lizotte (Table de concertation pour l'intégration en service de Garde des enfants ayant une déficience – région de Montréal)

Mathieu Noel (COPHAN)



² Commission canadienne des droits de la personne est l'institution nationale des droits de la personne du Canada.: https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/difficultes_handicapées_enseignement_fra.pdf

3.5.1 Groupe consultatif sur l'adaptation scolaire (GCAS)

La COPHAN a assisté aux rencontres du GCAS cette année. Il fut notamment question du Projet pilote sur l'accès élargi aux programmes destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle. Le Programme d'optimisation des services aux élèves pour favoriser leur réussite éducative a également été discuté. De son côté, le dossier TÉVA a permis la présentation d'un état de la situation.

On sait que dans le contexte actuel la transition de l'école vers la vie active (TÉVA) comporte son lot de difficultés. Il est donc crucial de renforcer cet aspect déterminant de la vie adulte. À l'autre bout du continuum, les CPE doivent être en mesure de jouer pleinement leur rôle de repérage et de facilitateur pour une prise en charge plus complète des jeunes enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Les membres du GCAS sont invités, en tout temps, à transmettre, des sujets d'intérêt qu'ils souhaitent aborder dans les futures rencontres du GCAS.

3.5.2 Demande au CSE de la participation de personnes en situation de handicap aux divers comités

Il y a plus d'un an la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) transmettait au CSE sa déception de n'avoir pas réservé un siège sur le comité pour un ou une représentant-e d'un organisme en situation de handicap.

Nous ne relevons aucun résultat à cet égard depuis plus d'un an. Depuis plus d'un an, une réforme doit modifier le CSE en Institut national d'excellence en éducation. Il faut espérer que les transformations bureaucratiques ne viennent paralyser nos efforts d'inclusion en éducation.

Nous poursuivons nos démarches auprès de divers acteurs pour assurer leur participation à ces travaux essentiels à leur épanouissement.

La COPHAN partage avec le CSE d'avoir à cœur l'éducation pour tous, incluant les personnes en situation de handicap. Néanmoins, les élèves en situation de handicap font face encore aujourd'hui à de nombreux obstacles pour accéder à des activités et à des services éducatifs qui leur sont adaptés. Des obstacles systémiques ont été documentés notamment par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Nous pensons que les personnes en situation de handicap sont bien placées pour enrichir les travaux du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et contribuer à éveiller les principaux acteurs du réseau scolaire québécois à leurs réalités. Ce sont là des compétences expérientielles que le Québec ne peut pas accepter de se passer.

3.6 Accessibilité (Projet de guide sur l'accessibilité)

Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a été consultée par de nombreux organismes et ministères du Québec et du Canada. Fait important, malgré l'obligation de la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'élaborer des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, on constate de cet exercice normalement annuel, peu de résultats sur le plan qualitatif.



Le Comité de pilotage du Guide sur l'accessibilité universelle de la COPHAN a orienté les travaux entourant la production du guide. De nombreuses rencontres de travail ont aussi été nécessaires pour l'avancement de ce projet qui a été réalisé avec le soutien financier du gouvernement fédéral. Le guide permet notamment de mettre en lumière l'écart entre les normes d'accessibilité actuellement en vigueur, les bonnes pratiques au Canada et ailleurs dans le monde en matière d'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le guide est offert en français et en anglais, en formats réguliers (document imprimé et Web). Une demande d'aide financière est en cours pour traduire le guide en médias substituts.

Composition du Comité Accessibilité

Présidence

François Bernier

Membres

Paul Lupien (COPHAN)

Dominique Salgado (CAPVISH)

Sergeline Isidore (MBDE)

Line Laforest (ASUQ)

Pierre-Étienne Gendron-Landry (Société Logique)

Christelle Montreuil (Idéaux)

Julie-Anne Perreault

Mathieu Noel (COPHAN)

3.6.1 Rapport parallèle de la société civile sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

Les 31 janvier et 1^{er} février 2024, des représentants de la COPHAN ont participé à une réunion communautaire sur la deuxième version du rapport parallèle de la société civile sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Cette version du rapport a été envoyée à l'ONU avant son examen de la mise en œuvre de la CDPH par le Canada, prévue en mai 2025. Le but de la rencontre était de discuter des thèmes abordés dans cette seconde version du rapport soient :

- La nécessité d'abolir les politiques et les lois néfastes qui violent la CDPH, y compris l'institutionnalisation, l'isolement, la ségrégation, le traitement forcé et l'AMM pour les personnes handicapées qui ne sont pas mourantes;
- La nécessité d'augmenter le financement et la disponibilité des services et des soutiens pour garantir que les personnes handicapées puissent vivre une bonne vie dans la communauté.
- La nécessité pour tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial, territorial) d'augmenter et de coordonner leurs mesures pour mettre en œuvre les droits de la CDPH.
- La nécessité d'une plus grande implication et participation des diverses communautés de personnes handicapées dans l'élaboration de lois, politiques, programmes et services liés au handicap.
- La nécessité de collecter et de ventiler les données sur diverses questions relatives aux droits des personnes handicapées, et de rendre les données accessibles au public.

4. Les perspectives pour 2025-2026

Les priorités 2025-2026 du comité Gouvernance :

- 1) Compléter les cadres du CA;
- 2) Rechercher des sources de financement;
- 3) Renforcer la capacité d'action de la COPHAN (permanence);
- 4) Mettre en œuvre le plan stratégique 2024-2027 et le plan de communication;
- 5) Rendre compte de ses actions aux membres.

Les priorités 2025-2026 du comité Emploi, revenu et logement :

- 1) Bonifier le Programme de revenu de base (PRB) ;
- 2) Arrimer le Projet de loi C-22 : prestations canadiennes pour les personnes handicapées avec le PRB ;
- 3) Bonifier le PAGIEPS ;
- 4) Doter le Québec de cibles plus ambitieuses d'employabilité des PH ;
- 5) Inclure réellement les personnes en situation de handicap au travail.

Les priorités 2025-2026 du comité Transport :

- 1) Le programme de transport adapté (bonifier les paramètres) ;
- 2) Bonifier le plan gouvernemental en Mobilité durable ;
- 3) Susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme TA assortie de moyens financiers comparables ;
- 4) Implanter une reddition de compte plus complète des transporteurs et leurs gestionnaires auprès du MTMDQ en toute transparence.
- 5) La recherche (pratiques prometteuses ailleurs au Canada et dans le monde).

Les priorités 2025-2026 du comité Santé et services sociaux :

- 1) Suivre et intervenir au besoin dans le cadre du projet de loi 11 sur l'aide médicale à mourir ;
- 2) Bonifier le programme de soutien à domicile (SAD) encore trop marginal et assurer l'équité du programme dans tout le continuum de soins ;
- 3) Promouvoir l'accès et la qualité des services dans les milieux d'hébergement et en assurer un accès équitable ;
- 4) Accompagner les organismes en quête de faire reconnaître de nouveaux besoins découlant d'incapacités multiples auprès des gouvernements et des programmes publics les plus concernés (p. ex : la sensibilité chimique multiple (SCM), les maladies rares, etc.).

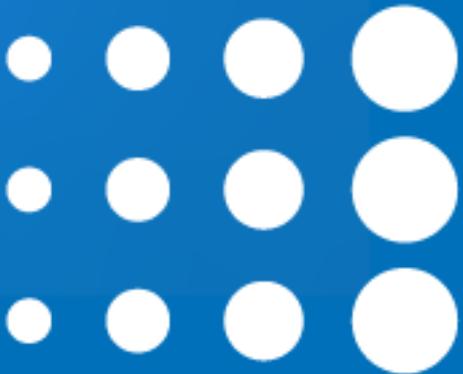
Les priorités 2025-2026 du comité Éducation :

- 1) Identifier des cibles en diplomation / réussite et en assurer le suivi ;
- 2) Renforcer l'intégration à l'emploi et l'accès aux services par la concertation interministérielle (santé, éducation, emploi, etc.) ;
- 3) Susciter la représentation auprès des décideurs du milieu de l'éducation de personnes en situation de handicap ;
- 4) Recenser les activités de sensibilisation pour soutenir l'inclusion et l'intégration et s'assurer d'une cohérence au niveau national.

Les priorités 2025-2026 du comité de pilotage du *Guide sur l'Accessibilité universelle* de la COPHAN :

- 1) Voir à la traduction du guide en anglais.
- 2) Voir à la traduction du guide en médias substituts.
- 3) Voir à la diffusion du guide.

Joignez-vous à notre mouvement pour rendre notre voix encore plus forte et incontournable afin de faciliter encore davantage l'inclusion des personnes en situation de handicap.



**Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
(COPHAN)**

7000, avenue du Parc,
Bureau 407, Montréal (Québec),
H3N 1X1.

Téléphone (Montréal) : 514-284-0155
Téléphone (Québec) : 581-741-8155
Fax : 514-543-2709

Courriel : info@cophan.org

www.cophan.org